

CCU du 18 avril 2002

Grille des salaires filière personnel soignant

valeur du point au 1 avril 2011= 6,83 euros à multiplié avec le coefficient de référence
auquels il faut rajouter le nombre d'année d'expérience et les éventuels primes

Position	Niveau	Emplois repères	Coef	Salaire mensuel
1	Employé(e)s Qualifié(e)	Aide Soignant(e) Aide Médico-Psychologique Ambulancier(ère)	220	1502,6
			224	
1	Employé(e)s Hautement Qualifié(e)	Aide Soignant(e) avec tutorat qualifié -Aide Médico-Psychologique avec tutorat qualifié	233	1591,39
			237	
2	Technicien(e)	IDE, Psychomoticien (ne) Ergothérapeute Diététicien (ne) Orthophonist Préparateur(trice) en pharmacie Kinésithérapeute	279	1905,57
			283	
	Technicien(e) Hautement Qualifié(e)s	IDE avec tutorat qualifié	305	2083
			309	
2	Agents de Maîtrise	IDE référent(e) ayant suivi une formation spécifique	323	2206,09
			327	
3	CADRE	Psychologue Cadre Infirmier(ère)	330 à 409	2253,9
			350 à 409	2390,5
		Pharmacien(ne)	426 à 530	2909,58
		Médecin généraliste (ou médecin coordonnateur non qualifié)	456 à 555	3114,48
		Médecin spécialiste Médecin Coordonnateur(trice) à Médecin généraliste** (dans les conditions de l'avenant 15 à l'annexe)	556 à 621	3797,48
		Médecin responsable de service	745 à 795	5088,35

*Echelon intermédiaire applicable sous réserve des conditions prévues par l'avenant n° 14